



*Commune des Avironns*

Extrait N° 2 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**03 AVR. 2019**

que la convocation du Conseil a été faite le **20 mars 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – M. FERRERE Fredo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

**Absents :** M. CASSAGNABERE Patrick – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à FRINGUE Mikaël – Mme ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme CADAS Virginie.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 2 /** Adoption du budget primitif 2019

- Compte Principal

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2019 se présente comme suit :

*Hôtel de Ville*

	Dépenses : 21 197 301	Recettes : 21 197 301
<b>Fonctionnement</b>	14 110 578	14 110 578
<b>Investissement</b>	7 086 723	7 086 723

La répartition par chapitre est la suivante :

**Pour la section de fonctionnement :**

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	20 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine <i>(Occupation du domaine et redevances diverses)</i>	716 748
Chap. 73 – Impôts et taxes <i>(Contributions directes, taxes sur les carburants, octroi de mer...)</i>	9 695 988
Chap. 74 – Dotations et participations <i>(Dotation forfaitaire, Dot. Nat de péreq, part. emplois aidés, partic. CAF pour la restauration scolaire...)</i>	3 619 081
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante <i>(Produits des locations immobilières)</i>	25 789
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	32 972

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 691 839
Chap. 012 – Charges de personnel	8 857 723
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante <i>(Contribution service incendie, subv au CCAS, dt 192 200 subventions aux associations, etc...)</i>	1 123 171
Chap. 66 – Charges financières	275 110
Chap. 67 – Charges exceptionnelles <i>(Bourses et prix)</i>	15 000
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	345 160
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	547 575
Chap. 014 – Atténuations de produits	255 000

**Pour la section d'investissement :**

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	345 160
Chap. 10 – Dotations et fonds divers <i>(FCTVA, Taxe d'aménagement)</i>	969 254
Chap. 13 – Subvention d'investissement	3 501 129
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 010 605
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	547 575
Chap. 024 – Produits des cessions d'immobilisations	713 000

En dépenses :

.../...

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	895 000
Chap. 10 – Dot, Fonds divers	10 011
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	82 000
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	1 551 236
Chap. 23 – Immobilisations en cours	4 515 504
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	32 972

Cette section intègre notamment :

- ✓ Les études pour la 4ème et dernière tranche d'extension de l'école du Ruisseau, pour restructurer la maternelle de Ravine Sèche et pour la construction d'un gymnase sur le complexe sportif ;
- ✓ Les échéances pour les portages fonciers confiés à l'EPFR ;
- ✓ L'acquisition foncière des parcelles CASCALES et SARRE ;
- ✓ L'acquisition de divers matériels techniques, matériels informatiques et mobiliers divers pour les différents services communaux et les établissements scolaires ;
- ✓ La poursuite des divers travaux de modernisation du patrimoine routier ;
- ✓ Les travaux de modernisation du chemin Cabris ;
- ✓ Les travaux de création de parking au centre-ville ;
- ✓ Les travaux d'insonorisation de la cuisine centrale ;
- ✓ Les travaux de réhabilitation de la Mairie ;

Le document budgétaire complet correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget ;
- Voter les subventions aux associations, inférieures à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé **6574**) que pour la section d'investissement.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- Sur l'article **6574**, le Conseil Municipal,
  - **A l'unanimité**, décide de fixer le montant de l'article à la somme de **192 200 €** ;
  - D'attribuer les montants suivants par association bénéficiant d'une subvention de moins de 23 000 € :

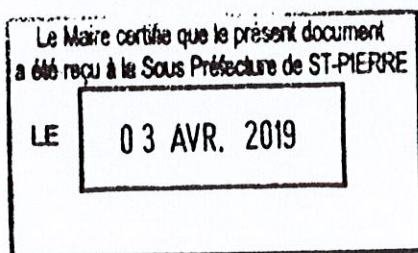
Club les Amis ( <i>à l'unanimité</i> )	7 000,00 €
Association Sportive du Collège intercomm. Etang Salé/Avirons ( <i>à l'unanimité</i> )	300,00 €
Association Sportive du Lycée ( <i>à l'unanimité</i> )	600,00 €

.../...

A.S.C.A. (Association Sportive et Culturelle des Avirons) (à l'unanimité)	1 300,00 €
JSCT (Jeunesse Sportive Culturelle du Tévelave) (à l'unanimité)	7 000,00 €
Club Bouliste des Avirons (à l'unanimité)	1 000,00 €
A.S.P.T (Ass. Sportive de Pétanque du Tévelave) (à l'unanimité)	1 500,00 €
Amicale Fitness Avirons (à l'unanimité) (Mme Suzette RIVIERE, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	800,00 €
O.C.A (Olympique Club des Avirons) (à l'unanimité)	50 000,00 €
Jeunesse Multi Sports Avironnaise (à l'unanimité)	500,00 €
Koz Pa Dan Dos (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Foot Avironnaise (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Basket Club (à l'unanimité)	9 500,00 €
U.S.D.T (Union Sportive du Tévelave) (à l'unanimité) (M. Gilles ESCHYLES, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	20 000,00 €
Tennis Club Avirons (à l'unanimité)	1 500,00 €
Avirons Foot Vétérans (à l'unanimité)	1 500,00 €
Avirons Jeunes (à l'unanimité)	45 000,00 €
Judo Club (à l'unanimité)	2 500,00 €
Association Nippon Kempo (à l'unanimité)	500,00 €
Association Evolution (à l'unanimité)	200,00 €
Association LACS (à l'unanimité) (M. Fabrice PAYET, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	13 000,00 €
Association Gym Avirons (à l'unanimité)	800,00 €
Et Vie Danse (à l'unanimité)	800,00 €
Association E.V.E (Etre Vivant Ensemble) (à l'unanimité)	300,00 €
Association Run Altitude (à l'unanimité)	5 000,00 €
Association Les Longoses (à l'unanimité) (Mme Colette CADERBY, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	1 000,00 €
Association ALOR (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Saint Vincent de Paul (à l'unanimité)	300,00 €
USEP (à l'unanimité)	6 000,00 €
COSMA (à l'unanimité)	4 500,00 €
Bon accueil au Tévelave (à l'unanimité)	2 000,00 €
Amicale Marcel Le Guen (à l'unanimité)	300,00 €
Association Ti Bul Kréol (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association METIS- SAGES (à l'unanimité)	500,00 €
Association ROULE MON Z'AVIRONS (à l'unanimité) (Mme Lydia GRONDIN, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	3 000,00 €

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



Le Maire,  
  
René MONDON



.../...